

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES
s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la
suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à
l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte
de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Composition commissions extra-municipales

**Date de convocation :
Le 26 juin 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic
CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique
DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE –
Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY
– Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin
LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD -
Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline
PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE –
Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS
Alexis DUCHESNE donne pouvoir à Gaëlle GAUDRON

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 21**

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu le règlement Intérieur du Conseil Municipal dans sa version 3.0 en date du 30 Juin
2026, Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement de la composition des
commissions extra-municipales.

Ainsi, il est proposé de considérer la composition renouvelée de deux commissions
Comité « Mémoire et Pierre » :

Chargé d'accompagner la municipalité dans la réflexion, la programmation et la mise en
oeuvre des actions en faveur de la valorisation de l'histoire et du patrimoine lezennois
issu de l'exploitation des carrières souterraines ainsi que celles concernant l'organisation
des commémorations annuelles et de toutes les actions qui seront portées au soutien
des projets mémoriels portés par la commune.

Le comité sera composé de 20 personnes maximum dont cinq élus maximum issu du Conseil Municipal du mandat en cours et de 15 membres maximum issus de la société civile nommés au regard leur engagement, de leur expertise sur le sujet, de leur expérience professionnelle, élective ou de leur représentation associative. Le comité associera également les membres de la communauté éducative locale lors de ses travaux.

Les membres seront nommés par arrêté du Maire et après appel à candidature dans les publications municipales, par voie d'affichage et sur le site internet de la ville. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de membres à nommer, la nomination se fera sur tirage au sort

Ce comité se substituera aux précédents comité de la Pierre et comité de la Mémoire

Comité « Science »

Chargé d'accompagner la municipalité dans ses réflexions, la programmation et la mise en œuvre des actions en faveur de la promotion des actions scientifiques, de la promotion et de la vulgarisation de la science auprès des lezennois.es. Il sera notamment en charge de l'élaboration du programme, de la préparation et de l'animation de la « Faites de la science » organisée par la municipalité.

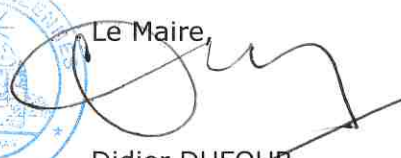
Le comité sera composé de 20 personnes maximum dont cinq élus maximum issu du Conseil Municipal du mandat en cours et de 15 membres maximum issus de la société civile nommés au regard leur engagement, de leur expertise sur le sujet, de leur expérience professionnelle, élective ou de leur représentation associative. Le comité associera également les membres de la communauté éducative locale lors de ses travaux.

Les membres seront nommés par arrêté du Maire et après appel à candidature dans les publications municipales, par voie d'affichage et sur le site internet de la ville. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de membres à nommer, la nomination se fera sur tirage au sort.

Le Conseil se réserve la possibilité de créer d'autres commissions extra-municipales tout au long du mandat en cours

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

 Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUL. 2026